Le Master est, avant tout, une année de formation et donc de travail, même si cela se fait dans une ambiance agréable. Les enseignants principaux jouent un rôle moteur dans la vie du diplôme. Les visites d'entreprise, les rencontres professionnelles (cabinets d'avocats, entreprises du secteur et autorités publiques), l'organisation de conférences et webinaires accompagnent les enseignements.

Les étudiants et plus particulièrement l'association du Master II "PIA" apportent une dynamique au diplôme en dehors des relations d'études elles-mêmes.

APIA (Association du Master 2 - Propriété Industrielle et Artistique)

CONTACTEZ-NOUS

12, place du Panthéon
Bureau 301 - 3ème étage - Aile Cujas
75005 Paris
01.44.07.78.57
pia.eds@univ-paris1.fr

SUIVEZ-NOUS

UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE
MASTER 2
PIA

MASTER II PIA

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET ARTISTIQUE

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT DU DROIT, DE LA CRÉATION, COMMUNICATION ET INNOVATION DE LA SORBONNE

SON RATTACHEMENT

le Master II PIA s'inscrit dans l'offre de formation l'Institut du Droit de la Création, de la Communication et de l'Innovation au sein du département des masters de droit privé de l'Ecole de Droit de la Sorbonne au titre de la mention Propriété Intellectuelle.

> **Omnibus sapientia, unicuique excellentia – Le savoir pour tous, l'excellence pour chacun.**

A PROPOS DU MASTER

Dans un contexte marqué par une forte concurrence entre les acteurs économiques, la protection des inventions et des marques joue un rôle prépondérant. Afin de répondre à cette problématique, le Master « Propriété Industrielle et Artistique » de l'Ecole de Droit de la Sorbonne, a été créé en 2005 par Monsieur le Professeur Pollaud-Dulian, avec pour ambition de donner une formation approfondie en droit de la propriété intellectuelle à des étudiants déjà dotés d'une bonne base généraliste à l'issue du M1. Il est actuellement co-dirigé par Messieurs les Professeurs Pollaud-Dulian et Tristan Azzi.

La particularité du diplôme est notamment d'offrir des enseignements dans des matières qui, sans faire partie « stricto sensu » de la propriété intellectuelle, en sont des compléments nécessaires : droit des médias, droit du marché de l'art, droit de la concurrence...

Les enseignements sont assurés par des universitaires de renom et professionnels reconnus. Des rencontres tout au long de l'année universitaire sont organisées afin de permettre à des praticiens de faire connaître leur métier aux étudiants, leur expérience et la pratique quotidienne de la propriété intellectuelle et de permettre ainsi aux étudiants de nouer de premiers contacts ou de recevoir des conseils.

Ce Master forme essentiellement de futurs praticiens (avocats, juristes d'entreprise, etc), tout en ouvrant la voie de la thèse à ceux qui le souhaitent, par la rédaction d'un mémoire de recherche.